



MAIRIE  
DE  
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES  
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42  
Télécopie : 04 90 43 90 33

# Compte-Rendu

1

## Conseil Municipal du *Jeudi 22 mars 2018 à 18h30 en mairie*

### **Présents :**

Jacky PICQUET, Florence de CAMARET, Jean BRUN, Christiane MOINE, Marielle BORT, Jeannine CHAPELLE, Thierry BOUFFIER, Corinne CORNILLON, Rémi CHAIX.

### **Absents :**

Gérard GINSBURGER  
Emanuele DE PLANO

### **Président de Séance :**

Jacky PICQUET

### **Secrétaire de Séance :**

Jeannine CHAPELLE

### **Ouverture de la séance à 18h30**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 2 délibérations. Vote à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

#### **1) Approbation du CR de la réunion du 26 janvier 2018.**

Ni remarques, ni commentaires.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

#### **2) Délibération n°8/2018 : Approbation du compte de gestion 2017.**

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers que le compte de gestion est tenu et géré par la Trésorerie. La Mairie tient le Compte Administratif. Ces deux documents doivent, évidemment être absolument identiques.

Monsieur le Maire demande d'**APPROUVER** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### 3) Délibération n°9/2018 : Approbation du compte administratif 2017.

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame Florence de CAMARET, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, présente le compte administratif 2017 du budget de la Commune.

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	86 360,09	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	155 560,94	
013	ATTENUATION DE CHARGES		38 278,54
014	ATTENUATION DE PRODUITS	9 465,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 851,53	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 777,50	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	0,00	0,00
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH		7 183,68
73	IMPOTS ET TAXES		265 856,96
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		8 214,92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		21 851,96
76	PRODUITS FINANCIERS		1,51
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>304 015,06</b>	<b>341 387,57</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>37 372,51</b>	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 892,50	57 274,77
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	199 660,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	467,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 987,06	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 471,95	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	266 501,07	
26	Créances	0,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00	0,00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>437 852,58</b>	<b>257 401,77</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-180 450,81</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>-143 078,30</b>	

**RESULTAT GLOBAL 2017 : - 143 078,30 €**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe conclut que le compte administratif 2017 est bien identique au compte de gestion 2017 du Receveur municipal.

Les conseillers doivent dès lors l'approuver.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Absents au vote : Jacky PICQUET, Gérard GINSBURGER, Emanuele DE PLANO.**

Après le vote du compte administratif 2017, Monsieur le Maire rejoint son conseil municipal et fait une remarque sur le résultat déficitaire en section d'Investissement observé sur ce document.

Il explique qu'il est dû aux dépenses liées au programme d'investissement en cours (CDDA) et que des subventions en attente seront versées sur l'exercice budgétaire 2018.

#### 4) Délibération n°10/2018 : Affectation du résultat de fonctionnement 2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au Compte administratif 2017 du budget principal :

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	37 372,51
Résultat reporté de l'exercice antérieur	86 673,92
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	124 046,43
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-180 450,81
Résultat reporté de l'exercice antérieur	577 469,90
Résultat cumulé d'investissement	397 019,09
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	
Recettes d'investissement restant à réaliser	
Soldes des restes à réaliser	
<i>Besoin de financement</i>	
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Affectation à la section Investissement	80 000,00
Excédent reporté à la section de fonctionnement	44 046,43

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent 2017 de la section de fonctionnement, soit 80 000€ à la section d'investissement et le solde de 44 046.43 € à la section de fonctionnement.

Il indique que ces sommes sont reprises au budget 2018.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

#### 5) Délibération n°11/2018 : Vote du Budget 2018.

Monsieur le Maire précise que le budget de 2018 a été préparé en fonction de la suppression des Dotations de l'Etat et adapté aux besoins de financement des investissements.

Il présente le Budget 2018 :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE		44 046,43
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	83 400,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	159 000,00	
013	ATTENUATION DE CHARGES		25 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	52 800,00	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	72 946,43	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH		10 000,00
73	IMPOTS ET TAXES		262 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		8 300,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		23 000,00
7621	PRODUITS FINANCIERS		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		800,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>373 146,43</b>	<b>373 146,43</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>0,00</b>	
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE		397 019,09
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES dont TVA		85 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		285 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	495 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	294 965,52	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		72 946,43
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		80 000,00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>919 965,52</b>	<b>919 965,52</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>0,00</b>	

Monsieur le Maire explique que la baisse des Recettes est liée au transfert de la compétence ordures ménagères à ACCM (avant ce transfert la Taxe des Ordures Ménagères était perçue la commune) et à la perte des dotations de l'Etat.

Il explique que le Budget a été réalisé en tenant compte du Débat d'Orientation Budgétaire du 26 janvier 2018. (Cf. document DOB et PV du conseil municipal du 26/01/2018).

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

#### **6) Délibération n°12/2018 : Vote du Taux des Taxes 2018.**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le taux des taxes 2017. Il rappelle aussi que la commune n'a pas augmenté ces taux depuis très longtemps. Il propose, comme chaque année, de rester sur ces valeurs :

Taxe d'habitation : **3.42 %**  
 Taxe Foncière : **11.11 %**  
 Taxe Foncier non Bâti : **35.67 %**

Il est également rappelé que si les taxes n'augmentent pas, la base de calcul, elle, est revalorisée par les services de l'Etat ce qui conduit, à taux constant, à une augmentation d'impôts malgré tout.

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

**7) Délibération n°13/2018 : Approbation de la convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans le cadre de programme « Economies d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public a été déposée en août 2017 auprès du Pays d'Arles dans le cadre du programme des « Economies d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Cette subvention concerne le changement des ampoules des lampadaires par des têtes LED pour les voiries suivantes :

Traverse de la Calade, Chemin du Rhône, Place Georges de Régis, Route de la Maire, Route de Vallabrègues.

L'aide doit s'élever à 100% du montant des travaux qui est estimé à 21 149.50 euros HT.

Afin d'obtenir cette subvention, une convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) doit être signée avec le PETR du Pays d'Arles.

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

**8) Délibération n°14/2018 : Approbation des nouveaux statuts du SIHTBLV (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de Tarascon à Barbentane et de la Lône de Vallabrègues).**

Monsieur le Maire expose à ses conseillers les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de Tarascon à Barbentane et de la Lône de Vallabrègues :

- La constitution du syndicat
- L'objet et les compétences du syndicat
- Le siège du syndicat
- La composition du syndicat
- La présidence du syndicat et ses attributions
- Le président
- La durée du syndicat
- La comptabilité du syndicat
- Les ressources du syndicat
- Les dispositions diverses

Après avoir exposé les raisons du changement de statut du SIHTBLV, Monsieur le Maire demande à ses conseillers de bien vouloir les approuver.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**9) Délibération n°15/2018 : Nouvelle organisation du temps scolaire pour l'Ecole de Saint-Pierre de Mézoargues.**

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Jean BRUN, expose la proposition de la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Saint-Pierre de Mézoargues. Il propose au conseil de fixer la semaine scolaire à 4 journées soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h15 à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Il propose aussi de maintenir un temps d'activités culturelles calmes de 13h30 à 14h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Les parents d'élèves de l'école sont favorables à l'unanimité à cette nouvelle organisation du temps scolaire.

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

**10) Délibération n°16/2018 : Création d'un emploi fonctionnaire d'adjoint technique territorial.**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Antonio LOZANO, agent technique municipal, travaille depuis plus d'un an pour la commune et qu'il est satisfait, avec ses élus, du travail qu'il produit.

Il propose à son conseil de le stagiairiser dès que possible. Il convient donc de créer un 2<sup>e</sup> poste d'adjoint technique territorial.

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

**11) Délibération n°17/2018 : Modification du tableau des emplois-effectifs.**

Considérant qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction des délibérations n°10/2016 du 18 avril 2016 et n°7/2018 du 26 janvier 2018 relatives au personnel portant modification du tableau des emplois-effectifs, indiquant dans le cadre d'emploi des adjoints techniques un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe au lieu d'adjoint technique territorial.

Et, suite à la création de poste ci-dessus, il convient de mettre à jour le tableau des emplois-effectifs de la collectivité à la date du 22 mars 2018 :

<i>Cadres d'emplois et grades des Fonctionnaires</i>	<i>Nombres d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Cadre d'emplois de rédacteur administratif</i>		
- <i>Rédacteur administratif</i>	<i>1 poste à 17h30</i>	
- <i>Rédacteur principal 2<sup>nd</sup>e classe.</i>	<i>1 poste à 17h30</i>	
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>		
- <i>Adjoint technique territorial</i>	<i>1 poste à 35 heures</i>	
- <i>Adjoint technique territorial</i>	<i>1 poste à 35 heures</i>	
<i>Cadre d'emplois d'adjoint administratif</i>		
- <i>Adjoint administratif</i>	<i>1 poste à temps non complet</i>	<i>Durée de travail : 28 heures/semaine pour tenir compte de la surcharge de travail actuelle : PLU/Programme d'investissements.</i>

<i>Contractuels</i>	<i>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Contractuel-Adjoint technique</i>		
- <i>Adjoint technique 2<sup>e</sup> classe</i>	<i>1 poste à 15 heures</i>	
<i>Contractuel- Adjoint d'animation</i>		
- <i>Adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe</i>	<i>1 poste à 28h30</i>	
<i>Contrat Accompagnement Emploi</i>		
- <i>Adjoint technique 2<sup>e</sup> classe</i>	<i>2 poste à 35 heures</i>	

**Vote à l'unanimité des membres présents.**

**12) Note d'information ATD 13.**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que des formations gratuites sont mises à leur disposition via l'Agence Technique Départementale 13.

Un courrier d'information sur ces formations de l'ATD 13 du 20 février 2018 leur a été donné en ce sens.

**13) Catalogue Saison 13.**

Monsieur le Maire propose à son conseil de signer une convention dite « Saison 13 » avec le Département qui propose des spectacles divers et variés financés à hauteur de 80%. Cette convention laisse le choix à la commune de prendre ou pas les spectacles proposés.

**Approuvée à l'unanimité des présents.**

**14) Questions diverses.**

Aucune question diverse.

Fin de séance à 20h00.